

Délibération N° DEL-2021-094

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT.

Dépôts de pouvoir : M. Erwan GARGADENNEC donne procuration à M. Ludovic PINGAUD, M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCoux, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Ressources humaines

24. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Baptiste CONTARIN

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa séance du 11 juin 2021,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de service, les mouvements de personnel, les recrutements et les départs à la retraite intervenus ou à intervenir, ainsi que les modifications d'organisation, et considérant la nécessité de nommer les agents lauréats de concours ou inscrits sur un tableau d'avancement sur un poste dont les missions correspondent à leur grade,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- La création au 1^{er} juillet 2021 :

- De deux emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- De deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- D'un emploi d'ingénieur principal à temps complet
- De deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- D'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
- D'un emploi d'Educateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- D'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- De deux emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires)
- De deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

- La suppression au 1^{er} juillet 2021 :

- De deux emplois de rédacteur à temps complet
- D'un emploi d'adjoint administratif à temps complet
- D'un emploi d'ingénieur à temps complet
- D'un emploi d'adjoint technique à temps complet
- D'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet
- D'un emploi d'Educateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'un emploi d'animateur à temps complet
- De deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires)
- De deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet

- Madame le Maire à effectuer les déclarations de création et vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement et la nomination sur ces postes,

- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le tableau des emplois est modifié comme présenté ci-après.

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	01/07/2021	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	2	4
			Rédacteur	4	2
		Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 2ème classe	5	7
			Adjoint administratif	13	12
Technique	01/07/2021	Ingénieurs	Ingénieur principal	2	3
			Ingénieur	2	1
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe	43	45
			Adjoint technique	38	37
Culturelle	01/07/2021	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0	1
			Adjoint du patrimoine	4	3
Sportive	01/07/2021	Educatrices des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	5	6
			Educateur des APS principal de 2ème classe	2	1
Animation	01/07/2021	Animateurs	Animateur principal de 2ème classe	1	2
			Animateur	6	5
		Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	5	7
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	15	15
			Adjoint d'animation	13	11

adoptée à l'unanimité
 FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER